

Le DAC Santé Landes

Le **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Santé Landes** est une association agissant en faveur du **maintien à domicile et du parcours de santé** des personnes en perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques. Elle informe et accompagne **les personnes de tout âge et de toutes pathologies** et leurs proches et vient en **appui aux professionnels** : écoute, suivi, vigilance, conseil, partage d'informations, coordination des parcours de santé, soutien aux pratiques et initiatives professionnelles etc...

CONTACT

Vous souhaitez avoir des informations sur l'organisation, orienter une personne vers les HTU des Landes, contactez :
Le DAC Santé Landes par téléphone au **05 33 130 130** ou au **0809 109 109** ou par messagerie sécurisée à **dac-40@na.mssante.fr**.



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
Service gratuit

Hébergement Temporaire d'Urgence



Le dispositif d'HTU

L'**Hébergement Temporaire d'Urgence** permet, à des **personnes en urgence médico-sociale**, d'avoir **accès à un hébergement pour une durée limitée dans une structure d'accueil**. Ce dispositif **améliore et sécurise le retour à domicile** par une solution temporaire.

Les critères d'admission

- **Personnes de 60 ans et plus** en perte d'autonomie dont les **pathologies** sont **stabilisées** (pas d'urgence médicale)
- En **sortie des urgences**
- En **sortie d'hospitalisation** et ne relevant plus de soins médicaux
- **Projet de retour à domicile après l'HTU** dans un cadre sécurisé ou projet d'orientation vers une nouvelle structure d'accueil
- **Personnes** habitant dans le département **des Landes**
- **Urgence médico-social :**
 - Défaillance soudaine de l'aidant
 - Relogement nécessaire (intempérie, expulsion, etc.)
 - Retrait brutal de l'équipe de soins nécessaire au maintien à domicile

Le séjour

Pour faciliter le recours à l'HTU, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et l'Assurance Maladie financent l'hébergement. Il reste donc **20€ par jour, à la charge de la personne ainsi que le transport du domicile à l'HTU**.

L'accueil est d'une durée de **15 jours maximum**, renouvelable une fois après validation.

Le fonctionnement

La demande d'HTU se fait auprès du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Santé Landes au 0809 109 109 ou par messagerie sécurisée à **dac-40@na.mssante.fr**. Elle peut être faite par un professionnel ou un aidant.

Demande

Le DAC Santé Landes confirme la disponibilité d'une place, valide les critères d'admissibilité et ouvre le dossier Via Trajectoire.

Validation par le DAC

Le Médecin traitant ou hospitalier renseigne le volet médical du Via Trajectoire.

Via Trajectoire

Le DAC Santé Landes transmet le dossier Via Trajectoire et appelle la structure d'accueil concernée.

Orientation

L'EHPAD ou la MAT valide l'admission en HTU de la personne et l'accueille.

Validation par la structure d'accueil

Le DAC recherche des solutions pour organiser le retour à domicile.

Coordination

Les structures d'accueil du dispositif

- L'EHPAD/MAT Le Berceau à Saint-Vincent-de-Paul
- L'EHPAD Nauton Truquez à Peyrehorade
- L'EHPAD Alex Lizal à Dax
- La Maison d'Accueil Temporaire (MAT) à Mont-de-Marsan
- L'EHPAD Pôle Gériatrique du Pays des Sources à Morcenx-La-Nouvelle

